



Avis au public

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal, par sa délibération du 25/11/2022 n°13, a approuvé la modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « nouveau quartier » (PAP-NQ) « rue de Kopstal » à Meispelt. Ladite délibération a été approuvée par la Ministre de l'Intérieur en date du 02/03/2023, référence 19459/42C.

La délibération est à la disposition du public à la maison communale à Kehlen où il peut en être pris copie sans déplacement, ainsi que sur le site internet communal.

Hiermit wird der Öffentlichkeit mitgeteilt, dass der Gemeinderat in seiner Sitzung vom 25/11/2022 Nr.13, den abgeänderten Parzellenerschließungsplan des neuen Wohnviertels (PAP-NQ) « rue de Kopstal » in Meispelt angenommen hat. Besagter Beschluss wurde vom Innenministerium am 02/03/2023 genehmigt, Ref.19459/42C.

Der Gemeinderatsbeschluss steht der Öffentlichkeit im Gemeindehaus in Kehlen zur Verfügung, wo er ohne weiteres kopiert werden kann, sowie auf der Gemeinde-Website.